

Arrondissement
de Ribeauvillé

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

Elus : 15
En fonction : 15
Présents : 12

Séance du 4 mai 2010

sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur SPENLEHAUER Hugues, Maire, Monsieur FRANTZ Hervé, Monsieur ZIRGEL Jean-Jacques, Monsieur KLEINDIENST Alain, adjoints, Madame FONNE Eve, Madame ECKERT Arlette, Monsieur SCHEIDECKER Philippe, Madame OSTER Fanny, Monsieur WALTSBURGER Dominique, Monsieur BURGHART Jean-Claude, Monsieur BERGER Olivier et Monsieur HERRSCHER Jean-Michel, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Gilbert LEIB à Monsieur Dominique WALTSBURGER
Monsieur Christian WURTZ à Monsieur Philippe SCHEIDECKER
Madame Marie-France SIEGLER à Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

POINT N°1

Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2010

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu est adopté à **l'UNANIMITE**.

POINT N°2

Réalisation de deux bassins de retenue d'eau – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 avril 2010, assistée du représentant de la Direction Départementale des Territoires, Monsieur Christophe KAUFFMANN,

- a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et en a examiné le contenu,
- a déclaré conformes les candidatures de l'ensemble des offres,
- a demandé à ce qu'il soit procédé à l'analyse des offres enregistrées au vu de leur contenu.

Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL rejoint l'assemblée à 20h20.

La Commission d'Appel d'Offres assistée de Monsieur Christophe KAUFFMANN, à nouveau réunie le 3 mai 2010, après avoir analysé les offres reçues sur la base des critères d'attribution pondérés suivants,

Prix :	30 %
Méthodologie et moyens :	30 %
Références et compétence :	40 %

a déclaré la consultation fructueuse et décidé d'attribuer le marché comme suit :

Attributaire :	SNC LAVALIN – B2000	
Montant :	Tranche ferme seule	17 800 € HT
	Tranche ferme et conditionnelle réunies	21 400 € HT

Néanmoins, compte tenu des derniers développements du dossier relatifs au financement prévisionnel de l'opération, Monsieur le Maire propose d'abandonner la consultation et de classer cet appel d'offres sans suite. Il s'avère que l'obtention des aides du Conseil Général et éventuellement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse nécessitent une substantielle modification du marché qui doit porter sur la totalité du projet, soit traiter en parallèle les bassins versants et le réaménagement du Hagelgraben.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les éléments de la procédure,

Etant entendu qu'il convient de revoir le programme de cette opération dans son ensemble, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- décide de classer cet appel d'offres sans suite pour des motifs d'intérêt général,
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre et/ou à entreprendre toutes démarches propres à faire aboutir ce projet.

POINT N° 3

Regroupement Pédagogique Intercommunal – Fusion administrative des écoles de Mittelwihr, Bennwihr et Zellenberg

Monsieur le Maire donne connaissance de l'étude menée en concertation avec l'Inspection d'Académie pour la fusion de la direction des trois écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec direction unique à Bennwihr.

Cette mesure vise essentiellement à renforcer la cohérence administrative pédagogique de la structure scolaire du secteur concerné.

Monsieur Jean-Michel HERRSCHER rejoint l'assemblée à 20h50.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

avec **12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**,

- se prononce en faveur de la fusion sous réserve d'approbation des futurs statuts
- et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens.

POINT N°4

Fondation du Patrimoine – Adhésion 2010

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en avril 1997, a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé sous la forme et aux conditions détaillées dans le courrier du 9 avril 2010 dont Monsieur le Maire se fait l'écho.

Pour que se poursuive localement ce mouvement national salué par tous et pour que ne s'effacent pas des pages précieuses de l'histoire de l'Alsace, la délégation régionale fait appel à la sensibilité citoyenne de la Commune, en lui proposant de soutenir cette action sous forme

d'adhésion payante proportionnelle à la taille de la Commune. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le tarif d'adhésion est de 50 € minimum.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

avec **11 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS**,

- se prononce contre l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

POINT N° 5

Acquisition d'un bras de fauchage

- Point reporté -

POINT N° 6

Acquisition de balises de camion

Parmi les différents fournisseurs d'équipements urbains consultés, Monsieur le Maire présente l'offre économiquement la plus intéressante sélectionnée pour la fourniture de balises de jalonnement articulées chez IDEO EQUIPEMENTS dont le siège social est à Poitiers (86000).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide d'acquérir 5 balises au prix unitaire de 60.70 € HT ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 21578 du budget primitif de l'exercice 2010.

POINT N° 7

Cimetière – Réfection clôture Est et allée extérieure Ouest

Monsieur le Maire donne communication des différents devis relatifs aux travaux à entreprendre au cimetière.

Pour la réfection de la clôture Est, comprenant la fouille pour les fondations et l'érection d'un mur en béton avec finition lissée, l'entreprise BERINGER de Rouffach (68250) a établi une offre d'un montant de 11 900 € HT contre 12 250 € HT pour l'entreprise RAMI de Wintzenheim (68920).

Pour l'aménagement de l'allée extérieure Ouest qui requiert décaissement, évacuation, fourniture et mise en place de concassé, l'entreprise SCHWEIN de Ohnenheim (67390) a établi une offre d'un montant de 4 232.25 € HT.

Ces travaux réalisés en régie dans l'intervalle, laissent pour seule charge à la Commune, l'acquisition des matières premières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide de réaliser le mur de clôture,
- retient l'offre de l'entreprise BERINGER pour un montant de 11 900 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 21316 du budget primitif 2010.

POINT N° 8

Parking Rue des Cigognes - Aménagement

Pour l'aménagement du parking Rue des Cigognes, il est proposé de mettre en place un système de stabilisation drainant à structure alvéolaire polypropylène garni de concassé décoratif dont le ton est à déterminer.

Pour la réalisation de ces travaux, deux entreprises ont répondu à la consultation :

- l'entreprise SCHWEIN de Ohnenheim (67390), dont l'offre se monte à 2 837.60 € HT
- l'entreprise SEPA de Marckolsheim (67390), dont l'offre se monte à 3 297.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- retient l'offre de l'entreprise SCHWEIN pour un montant de 2 837.60 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 2151 du budget primitif 2010.

POINT N° 9

Place des Fêtes – Remplacement rambarde

Le pont enjambant le Sembach était jusqu'alors garni d'un simple garde-corps. Pour sécuriser l'ouvrage, un muret lui sera adjoint, finition crépis et couvertines en grès à l'identique de l'existant.

Deux entreprises ont déposé une proposition :

- l'entreprise BERINGER de Rouffach (68250) pour un montant de 2 899.98 € HT,
- l'entreprise RAMI de Wintzenheim (68920) pour un montant de 3 078.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- retient l'offre de l'entreprise BERINGER pour un montant de 2 899.98 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 2151 du budget primitif 2010.

POINT N° 10

Mairie – Remplacement fenêtres

Monsieur le Maire rappelle que la majeure partie des fenêtres de la Mairie ont été remplacées dans une première tranche de travaux intervenue en 2007. Reste à remplacer celles des logements, de l'office, ainsi qu'un soupirail, pour une meilleure isolation et une sérieuse économie d'énergie.

Ont été réceptionnés dans le cadre de cette consultation, deux offres :

- l'une émanant de l'entreprise HEIDRICH de Sélestat (67600), s'élevant à 8 048.20 € HT,
- l'autre établie par l'entreprise LUCARNE de Guémar (68970), pour un montant de 8 026.76 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide de confier les travaux à l'entreprise LUCARNE pour un montant de 8 026.76 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier et à déposer les demandes de subvention le cas échéant,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 21311 du budget primitif 2010.

POINT N° 11

Mairie – Rénovation extérieure

Monsieur le Maire retrace l'historique du programme de travaux de rénovation envisagés pour la réfection extérieure du bâtiment abritant la Mairie, avant de présenter les différents devis issus de la consultation d'entreprises compétentes en la matière.

Les propositions arrivées en Mairie sont au nombre de trois :

- l'entreprise BERINGER de Rouffach (68250) a estimé les travaux à 56 389.08 € HT,
- l'entreprise RAMI de Wintzenheim (68920) les a estimés à 58 598.76 € HT,
- et l'entreprise BRICOLA de Colmar (68000) à 58 534.48 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide de confier les travaux de rénovation à l'entreprise BERINGER pour un montant de 56 389.08 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre de son programme de travaux d'économie d'énergie ainsi que le concours de tout autre partenaire susceptible de participer au financement de l'opération, le cas échéant,
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 21311 du budget primitif 2010.

POINT N° 12

Ecole – Remplacement volets

A l'issue de la visite effectuée sur site, il s'avère qu'une rénovation des volets en place s'avérerait trop coûteuse compte tenu de leur durée de vie et de leur état. Il a par conséquent été décidé de les remplacer par des volets battants en aluminium.

La consultation sur devis a donné les résultats suivants :

- 13 137.33 € HT pour l'entreprise HEIDRICH de Sélestat (67600),
- 16 160.23 € HT pour l'entreprise LUCARNE de Guémar (68970).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide de reporter ce point pour complément d'information.

POINT N° 13

Chemins ruraux – Entretien et réfection

Dans le cadre de l'entretien et de la réfection des chemins ruraux répertoriés par la Commission à l'occasion du tour du ban communal, un programme de travaux a été établi en fonction notamment des priorités d'intervention. La consultation des entreprises a été faite sur la base des critères énoncés par la Commission et d'une visite sur place pour appréhender les travaux.

Les offres suivantes ont été établies :

- offre de services à 23 100.00 € HT pour les établissements RIEG de Jepsheim (68320),
- offre de services à 71 379.00 € HT pour OLRV ARKEDIA de Colmar (68000),
- offre de services à variantes multiples pour la société BARI de Sainte-Marie aux Mines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- retient l'offre de l'entreprise RIEG pour un montant de 23 153.00 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement,
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 2151 du budget primitif 2010.

DIVERS

- Déclaration(s) d'intention d'aliéner
- Travaux de marquage en peinture routière et résine
- Centre de Mittelwihr – Création d'un « point-refuge » destiné à améliorer l'accueil des visiteurs du Sentier Viticole des Grands Crus
- Lots de bois de chauffage disponibles en forêt communale de Mittelwihr
- Les Perles du Vignoble – La demande de participation communale pour la création d'un nouveau dépliant promotionnel sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.
- Date du prochain Conseil Municipal : mardi 1er juin 2010
- Date de la tournée forestière : dimanche 13 juin 2010

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire lève la séance.